T R A C T

LE DIALOGUE SOCIAL PLUS QU'INEXISTANT, LE SYNDICAT DEPLORE :

Pour ce qui concerne la Polynésie française :

- **LE NON-RESPECT DU RELEVÉ DES CONCLUSIONS ET DU PROTOCOLE D'ACCORD DE 2008 SIGNÉS PAR L'ÉTAT,**

- **L'ABSENCE DE REVERSEMENT DES ECONOMIES RÉALISÉES PAR LA RÉFORME DE L'ITR.**

Pour ce qui concerne les services DGFIP en Polynésie française :

- **UN TPG QUI NE RESPECTE PAS LE PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT SIGNE LE 14 DECEMBRE 2011, AGIT SANS CONCERTATION, NE TIENT PAS SES ENGAGEMENTS ET N'A AUCUNE PAROLE,**

- **UN TPG QUI NE REPOND A AUCUN COURRIER NI AUX DECLARATIONS LIMINAIRES,**

- **UN TPG QUI NE TIENT PAS COMPTE DES CIRCULAIRES DU 23 JUILLET 2012 RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES TRANSVERSALES RETENUES PAR LE CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER POUR FAVORISER l'EMERGENCE D'UNE FONCTION PUBLIQUE PLUS REPRESENTATIVE DU BASSIN DE VIE QU'ELLE ADMINISTRE,**
  - *** DEUX AGENTS ACTUELLEMENT EN STAGE EN METROPOLE, A PLUS DE 18000 KMS DE LEURS FAMILLES, SANS COEFFICIENT DE MAJORATION, AVEC DES DEPENSES MULTIPLIEES PAR DEUX ET <u>SANS ASSURANCE DE RETOUR</u> A L'ISSUE DU STAGE,**
  - *** <u>RENONCEMENT AU BENEFICE DU CONCOURS</u> D'UN AGENT DE CATEGORIE C AU CONCOURS EXTERNE B POUR LES RAISONS EVOQUEES CI-DESSUS,**
  - *** <u>AFFECTATION EN METROPOLE</u> DES PROMUS SUR LA PROCHAINE LISTE D'APTITUDE DE C EN B,**
  - *** REFUS D'UNE DEMANDE D'INTEGRATION D'UN AGENT DGFIP B MIS A LA DISPOSITION DU PAYS,**
  - *** PAS DE GARANTIE DE RETOUR AU FENUA D'UN <u>INSPECTEUR RESIDENT PROMU EN 2012</u>, ACTUELLEMENT EN FONCTION EN METROPOLE,**
  - *** <u>APPEL NATIONAL</u> A CANDIDATURES DESTINES A POURVOIR DIFFERENTS EMPLOIS DE CATEGORIE C EN POLYNESIE FRANCAISE ALORS QUE DEUX AGENTS INSCRITS SUR LA LISTE COMPLEMENTAIRE DU DERNIER RECRUTEMENT SONT EN POSTE EN TANT QUE VACATAIRES ET QUATRE AGENTS ANFA ET UN VACATAIRE SONT EN CONTENTIEUX POUR LEUR INTEGRATION,**
  - *** PROJET NATIONAL DE TITULARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS DANS LE GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE QUI N'EST D'AUCUNE ACTUALITE EN POLYNESIE FRANCAISE.**

- **UN TPG NEGLIGENT DEVANT DEUX CONTENTIEUX IMPORTANTS**
  - *** LA PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE LE BREA RECLAMANT 250 MILLIONS POUR RUPTURE ABUSIVE DU BAIL,**
  - *** LE FDA RECLAMANT 52 MILLIONS AU TITRE DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA DGFIP,**

- **UN TPG QUI ECRIT QUE 14 PLACES DE PARKING EXTERIEUR SERONT ATTRIBUES AUX AGENTS DE LA PAIERIE ET REDUIT A 8 AU BOUT DE SIX MOIS, PROMET TOUJOURS PAR ECRIT POUR 2014 UN PARKING POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ET N'EN FERA RIEN.**

- **UN TPG ACCEPTANT UN BATIMENT DANGEREUX PAR SES ESCALIERS AVEC UNE CAFETARIA BRUYANTE, DES TERRASSES INEXPLOITABLES, DES ARCHIVES INSUFFISANTES, …**

Papeete, le 3 octobre 2013